

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité de la réduction des risques de catastrophe**Cinquième session**

Bangkok, 10-12 octobre 2017

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Exécution du programme de travail du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes****Rapport sur l'état d'avancement du programme de travail du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes****Note du secrétariat***Résumé*

Dans sa résolution 71/11, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé de créer le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en tant qu'institution régionale de la Commission. Le présent document donne un aperçu des progrès accomplis dans l'opérationnalisation du Centre et l'exécution de son programme de travail au moyen d'une stratégie multidimensionnelle comprenant la création du Centre, la mise en place de sa structure de gouvernance et de son programme de travail, et l'organisation d'activités de renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes, notamment sur les tempêtes de sable et de poussière conformément à la résolution 72/7 de la Commission.

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe est invité à donner de nouvelles directives quant à l'exécution du programme de travail du Centre ainsi que sur son orientation et ses activités futures.

**I. Introduction****A. Dispositif institutionnel**

1. Dans sa résolution 71/11, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a décidé de créer le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en tant qu'institution régionale de la Commission.

---

\* E/ESCAP/CDR(5)/L.1.

2. Le Centre a son siège à Téhéran. Selon les statuts du Centre, qui figurent en annexe à la résolution 71/11, les activités du Centre sont conformes aux grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission, et il contribue à la réalisation des objectifs de la CESAP. Le Centre est soumis au Règlement financier et Règles de gestion financière et aux Statut et Règlement du personnel de l'ONU ainsi qu'aux instructions administratives applicables.

## **B. Fonctions**

3. Dans sa résolution 71/11, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que le Centre soit créé rapidement, y compris la conclusion d'un accord de siège entre le pays hôte et l'ONU.

4. Dans sa résolution 72/7 sur la coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive d'accorder la priorité aux tempêtes de sable et de poussière en tant que défi transfrontière majeur, ainsi que de travailler, y compris au moyen du Centre, à la promotion du réseautage régional et interrégional en matière de tempêtes de sable et de poussière. À cet égard, les activités relatives aux catastrophes concernant les questions transfrontières liées aux tempêtes de sable et de poussière sont menées dans le cadre du programme de travail du Centre.

5. En tant qu'organe subsidiaire de la Commission, le Centre s'aligne sur le cadre stratégique et le programme de travail de la CESAP et y contribue. Le secrétariat a pris les mesures nécessaires pour créer le Centre en République islamique d'Iran et a élaboré le plan de travail du Centre en vue de son inclusion dans les programmes de travail de la CESAP pour les périodes biennales 2016-2017 et 2018-2019<sup>1</sup>. Les objectifs et activités du Centre contribuent au sous-programme 5 sur les technologies de l'information et de la communication, et la réduction et la gestion des risques de catastrophe.

6. L'orientation stratégique du sous-programme 5 vise à améliorer les capacités des États membres pour rendre les sociétés plus résilientes aux catastrophes. Grâce à la création du Centre, les efforts déployés seront encore accrus par l'organisation par ce dernier d'activités de renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes. Le Centre a pour mandat de travailler avec les membres et membres associés de la CESAP et les autres parties prenantes concernées à la réduction des risques, dommages et pertes associés aux catastrophes par le renforcement des capacités et une coopération régionale intensifiée en matière de gestion de l'information sur les catastrophes.

7. Le sous-programme 5 pour la période biennale 2016-2017 a notamment pour objectif de renforcer la contribution de la gestion et des stratégies de réduction des risques de catastrophe à la réalisation d'un développement inclusif, durable et résilient en Asie et dans le Pacifique. La réalisation escomptée b) est celle qui concerne le plus le Centre, puisqu'il s'agit de l'amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des stratégies et politiques efficaces en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe, compte tenu de la problématique hommes-femmes, à l'appui d'un développement inclusif, équitable, durable et résilient.

---

<sup>1</sup> Voir A/69/6 (Prog. 16) et A/71/6 (Prog. 16).

8. D'autre part, le Centre contribuera à la poursuite de l'objectif du sous-programme 5 pour la période biennale 2018-2019 en intervenant dans les domaines pertinents des réalisations escomptées suivantes: a) (renforcement des mécanismes régionaux pour faire face efficacement aux difficultés et aux possibilités communes en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable); b) (amélioration des politiques fondées sur des données probantes en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe aux fins du développement résilient et durable, la problématique hommes-femmes étant prise en compte); et c) (renforcement de la capacité des États membres d'utiliser les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe au service du développement résilient et durable).

## **II. Alignement du programme de travail du Centre sur les besoins de la région en matière de gestion de l'information sur les catastrophes**

9. Les catastrophes naturelles continuent de menacer le développement durable dans la région Asie-Pacifique. Nombre de ces catastrophes présentent une nature transfrontalière. La région de l'Asie et du Pacifique est la plus exposée du monde aux catastrophes, et compte également deux des ceintures sismiques les plus actives qui s'étendent sur plusieurs pays. Les incidences de ces catastrophes constituent une menace grave pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux qui sont liés à l'élimination de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

10. Le rapport 2017 à paraître sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique analyse de manière systématique les risques de catastrophe et les incidences des catastrophes naturelles, comme indiqué dans les paragraphes ci-après<sup>2</sup>.

11. Les répercussions économiques liées aux catastrophes naturelles ont été importantes pour certains pays qui ont enregistré à ce niveau des pertes énormes. Les dommages économiques causés à la région par les catastrophes naturelles entre 1970 et 2016 se sont élevés au total à environ 1 300 milliards de dollars (en dollars des États-Unis de 2005). Les inondations, tempêtes, sécheresses et séismes, y compris les tsunamis, sont à l'origine de 96,7 % des dommages économiques subis par la région.

12. Entre 2000 et 2016, les pays de la sous-région de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ont dénombré plus de 260 000 décès, dont plus de 70 %, soit environ 187 000, dus à des tremblements de terre. Les sécheresses et les inondations ont touché respectivement 692 et 428 millions de personnes.

13. Durant la même période, la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale a déploré près de 60 000 décès, soit plus de 13 millions de personnes touchées et des dommages économiques à hauteur de 9,8 milliards de dollars. Près de 8,4 millions d'habitants ont été frappés par les sécheresses, qui ont coûté 2,1 milliards de dollars. Les séismes et les inondations se sont soldés par des dommages économiques importants, représentant respectivement 0,9 milliard et 3,9 milliards de dollars.

<sup>2</sup> Les incidences des catastrophes font l'objet d'analyses détaillées dans ce rapport intitulé *Asia-Pacific Disaster Report 2017* (publication des Nations Unies, à paraître).

14. Les répercussions des tempêtes de sable et de poussière ont concerné toute la région Asie-Pacifique. Les plaines arides et semi-arides de l'Asie centrale connaissent une forte fréquence de tempêtes de poussière ainsi que de tempêtes de sel. Les tempêtes de sel sont dues à la salinisation des lacs de la sous-région. La plupart des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest sont également exposés au risque de tempêtes de sable et de poussière, à l'exception de la partie méridionale de la péninsule indienne. Si les sources locales des tempêtes de sable et de poussière et les zones à risque se situent dans toutes les sous-régions de l'Asie, nombre de ces tempêtes proviennent de l'Asie de l'Ouest et de l'Afrique du Nord.

15. L'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, l'un des plus intenses jamais observés au cours des 50 dernières années, a déclenché d'importantes anomalies météorologiques, allant de la fréquence accrue des inondations et de la plus forte intensité des cyclones à des périodes de sécheresse plus longues.

16. Les incidences des catastrophes sur l'économie et la population s'aggravent en raison des phénomènes météorologiques extrêmes déclenchés par les effets des changements climatiques. Un plus grand nombre de personnes et de biens vulnérables sont exposés à des conditions météorologiques extrêmes. La plus forte probabilité de phénomènes météorologiques extrêmes et de risques de catastrophe dépassant les frontières a fait ressortir l'importance de la coopération régionale entre pays voisins.

17. La ceinture orogénique alpino-himalayenne est la deuxième zone d'activité sismique la plus intense de la région. Une autre ligne de faille active menace l'Afghanistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran.

18. Dans une région de plus en plus vulnérable, la gestion de l'information et des connaissances est essentielle pour une meilleure gestion des risques de catastrophe. L'information et les données deviennent précieuses pour l'identification, l'évaluation et la prévention des risques ainsi que pour améliorer les mesures de préparation et d'intervention en cas de catastrophe. L'information et les données sont particulièrement décisives pour évaluer avec précision les dommages et les pertes et pour apprécier les besoins après la catastrophe, afin de tenir compte des mesures de réduction des risques dans le cadre du relèvement et de la reconstruction et de mieux rebâtir. De même, les bases de données recensant les pertes dues aux catastrophes sont importantes pour comptabiliser les dommages et pertes occasionnés par les catastrophes récurrentes à grande et à petite échelle.

19. Pour répondre aux besoins en matière de gestion de l'information sur les catastrophes, le Centre a établi son plan stratégique, l'orientation de son programme et son programme de travail en fonction des accords mondiaux et régionaux et des cadres internationaux adoptés pour fixer le cap du développement durable au cours des deux prochaines décennies, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030) et l'Accord de Paris.

20. La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience sont des thèmes transversaux du Programme 2030. L'information sur les catastrophes sera déterminante pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la réduction des risques de catastrophe, en particulier les objectifs numéros 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs

répercussions). Le renforcement de la résilience est intégré dans de nombreux objectifs sectoriels. Les produits et services de gestion de l'information et des connaissances du Centre seront également utiles pour traiter des volets des objectifs de développement durable associés à la résilience, tels que pour les objectifs numéros 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) et 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité).

21. Le Cadre de Sendai souligne qu'il est nécessaire d'adopter des stratégies et mécanismes régionaux et sous-régionaux de coopération et d'examiner les progrès accomplis au moyen de plateformes régionales et mondiales. Le Cadre de Sendai définit les priorités régionales suivantes: a) comprendre les risques de catastrophe; b) renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer; c) investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience; et d) renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

22. Le Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), adopté à la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue à New Delhi en 2016, a encouragé la collaboration et la coopération régionales aux fins d'une réduction efficace des risques de catastrophe et d'un renforcement de la résilience dans la région. La coopération régionale et les mécanismes de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire connexes y sont considérés comme essentiels.

23. De même, dans sa résolution 71/12 relative au renforcement des mécanismes régionaux pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Asie et dans le Pacifique, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de fournir des orientations sur l'action à mener au niveau régional pour faire face aux risques de catastrophe communs. En outre, dans sa résolution 72/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'œuvrer en faveur de la coopération régionale aux fins de la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

24. La Déclaration ministérielle de Téhéran, adoptée à la Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière tenue à Téhéran du 3 au 5 juillet 2017, a reconnu le rôle joué par le Centre dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles au moyen d'une coopération régionale accrue en matière de gestion de l'information sur les catastrophes.

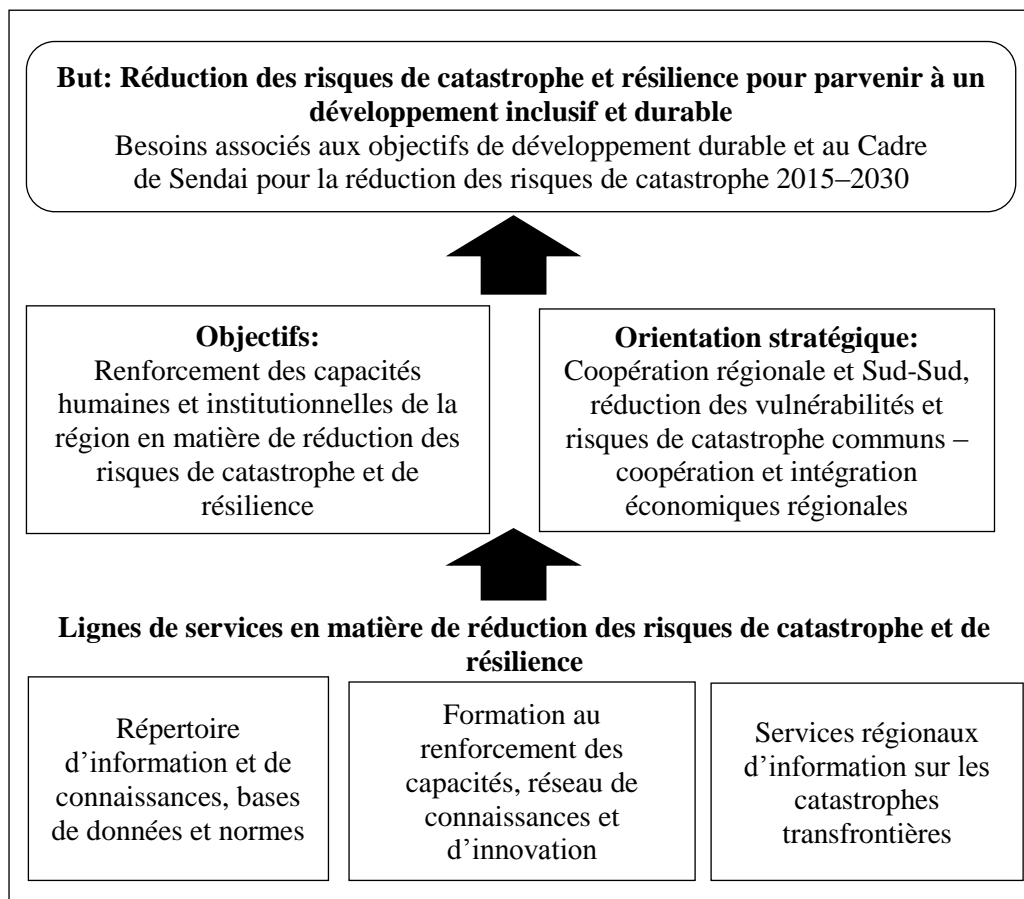
25. Dans sa résolution 73/7 relative au renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Asie et dans le Pacifique, la Commission a encouragé les membres et membres associés et les organisations internationales à apporter un soutien au Centre ainsi qu'à coopérer à la réalisation de ses objectifs et à l'exécution de son programme de travail.

26. Comme indiqué dans la résolution 71/11 de la Commission, le principal objectif du Centre est de réduire les risques, pertes et dommages résultant des catastrophes naturelles en développant les capacités et les moyens des pays et des organisations de la région dans le domaine de la gestion de l'information sur les catastrophes, en contribuant à la réduction des risques de catastrophe et

en renforçant la coopération régionale en matière de gestion de l'information sur les catastrophes. Le programme de travail du Centre devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable susmentionnés et des cibles relatives à la réduction des risques de catastrophe, ainsi que des objectifs mondiaux et des quatre actions prioritaires définis dans le Cadre de Sendai (figure I).

Figure I

**Objectifs et lignes de services du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes**



### III. État d'avancement du programme de travail du Centre

27. Le programme de travail du Centre a été exécuté selon une stratégie multidimensionnelle, qui consiste notamment à conclure les accords et à mener à bien les procédures administratives nécessaires à la création du Centre à Téhéran, à définir la structure de gouvernance et le programme de travail du Centre, à accroître sa visibilité, et à renforcer les capacités des responsables politiques et des experts des États membres dans le domaine de la gestion de l'information sur les catastrophes en matière de réduction des risques de catastrophe.

#### A. Création du Centre

28. Une feuille de route relative à la création du Centre et à son fonctionnement a été élaborée. Le secrétariat participe à un processus de consultations approfondies avec le Gouvernement hôte pour finaliser l'accord avec le pays hôte et l'accord relatif aux dispositions administratives et financières en vue de la création du Centre en tant qu'institution régionale de la CESAP, conformément à la résolution 71/11 de la Commission. Les consultations entre le secrétariat et le Gouvernement hôte se sont également

poursuivies concernant le choix de locaux à usage de bureaux et la mise en conformité de ces locaux avec les normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies. Ce travail a été accompli en consultation avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU et avec le soutien du bureau du Coordonnateur résident à Téhéran.

29. La version finale de l'accord avec le pays hôte est presque achevée. Deux administrateurs et deux agents des services généraux devraient être prêts à prendre leurs fonctions d'ici le premier trimestre de 2018 dans le bâtiment prévu pour accueillir le Centre ou dans des locaux temporaires loués aux Nations Unies.

## **B. Gouvernance et programme**

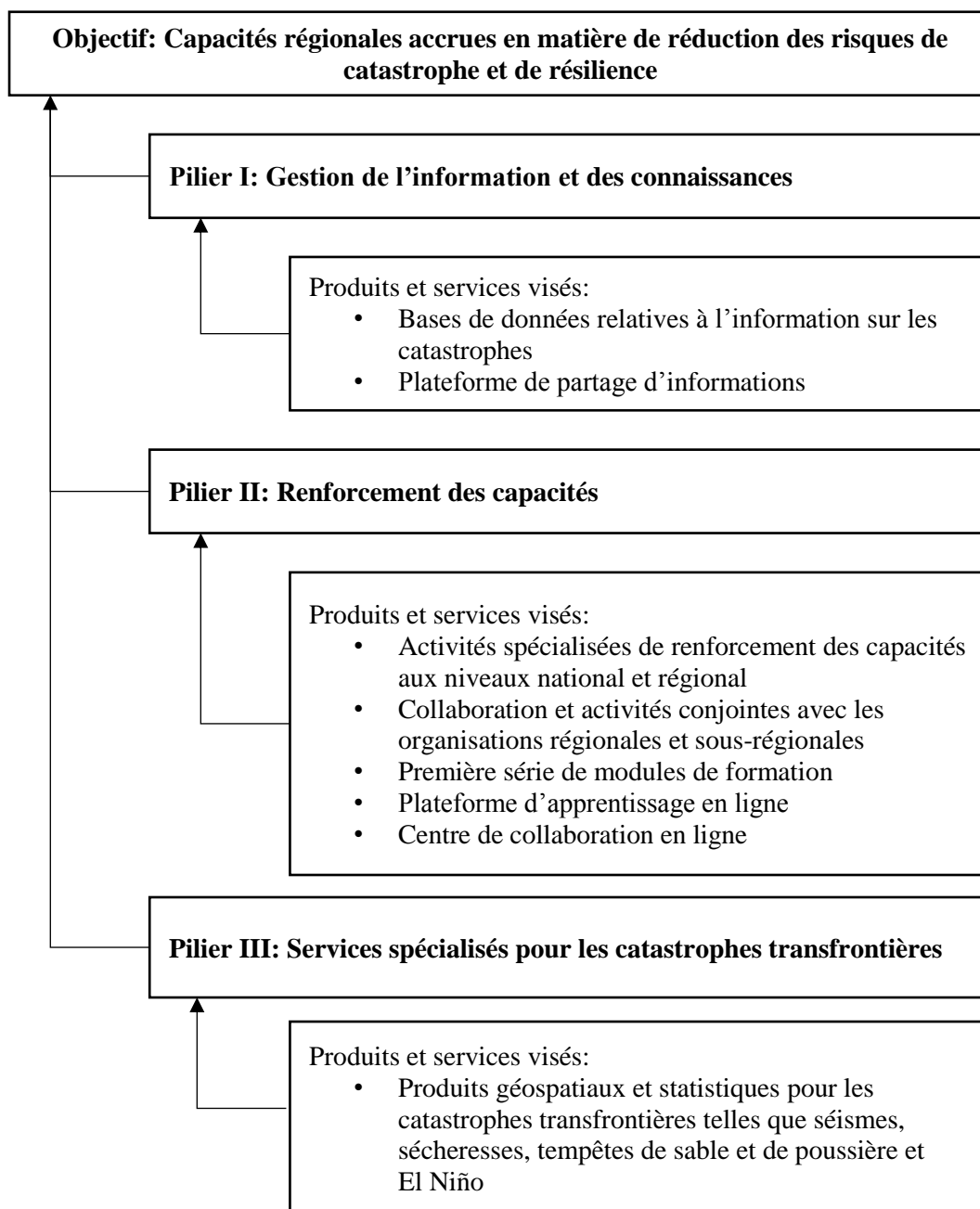
30. La structure de gouvernance du Centre a été définie. À sa soixante-douzième session, en mai 2016, la Commission a élu – outre la République islamique d'Iran, pays hôte – les membres et membres associés suivants au Conseil d'administration du Centre pour la période 2016-2019: Bangladesh; Cambodge; Macao (Chine); Népal; Pakistan; Philippines; Sri Lanka; et Turquie.

31. La première session du Conseil d'administration s'est tenue à New Delhi le 2 novembre 2016. Conformément aux statuts du Centre, définis à l'annexe de la résolution 71/11 de la Commission, et aux règles pertinentes de la CESAP, le Conseil a adopté son propre règlement intérieur.

32. Le programme de travail du Centre a été établi. Le Conseil d'administration a approuvé le plan stratégique et les orientations programmatiques du Centre, qui sont étroitement alignés sur les statuts du Centre et le cadre stratégique de la Commission.

33. Le plan stratégique et les orientations programmatiques du Centre sont présentés à la figure II.

Figure II  
**Vue d'ensemble du plan stratégique et orientation programmatique du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes**



34. Le Centre propose trois lignes de services prioritaires lui permettant de devenir un centre régional de premier plan fournissant: a) un répertoire d'information et de connaissances sur les risques multiples; b) un renforcement des capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes; et c) des services d'information sur les catastrophes transfrontières. La réalisation des objectifs prioritaires est assurée au moyen de mécanismes de coopération régionale et de coopération Sud-Sud, notamment en tirant parti du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses pour offrir des services propres à réduire les dommages et les pertes dus aux tempêtes de sable et de poussière.



35. Le programme et les activités du Centre visent principalement à assurer le développement des capacités dans le domaine de la gestion de l'information sur les catastrophes et à fournir une assistance technique et des services d'information supplémentaires en cas de catastrophes majeures. Le Centre doit adopter une approche multirisque, en accordant une place importante aux catastrophes transfrontières – telles que séismes, tsunamis, inondations, cyclones et typhons, sécheresses et tempêtes de sable et de poussière – afin de couvrir tous les stades et tous les secteurs de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe. Les activités du Centre mettront d'abord l'accent sur l'Asie du Sud et du Sud-Ouest ainsi que sur l'Asie du Nord et l'Asie Centrale, en vue finalement de couvrir l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

36. À sa première session, le Conseil d'administration a également approuvé le plan de travail du Centre et ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation pour 2016-2017 destinées à rendre le Centre plus visible, ainsi que les produits proposés pour le programme de travail de la CESAP pour la période biennale 2018-2019. Ces produits contribueront à atteindre l'objectif global et les résultats escomptés du sous-programme 5. Le rapport du Conseil d'administration a été approuvé par la Commission à sa soixante-treizième session, en mai 2017.

37. La deuxième session du Conseil d'administration se tiendra à Téhéran le 21 novembre 2017. Le Conseil examinera les activités et les réalisations du Centre depuis sa première session, ainsi que la situation administrative et financière du Centre et son plan de travail pour 2018 et au-delà, y compris en matière de réduction des risques de séisme et de tempêtes de sable et de poussière. Le rapport sur les activités du Centre sera soumis à la Commission pour examen à sa soixante-quatorzième session, en 2018.

### **C. Accroître la visibilité du Centre**

38. La visibilité du Centre a été accrue grâce à un certain nombre de réunions internationales de haut niveau. Le 4 novembre 2016, dans le cadre de la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe tenue à New Delhi, une session thématique a été spécialement consacrée à la gestion de l'information sur les catastrophes. Conjointement organisée par la CESAP et le Gouvernement de la République islamique d'Iran, cette session visait à promouvoir la coopération régionale par la mise en commun de connaissances, de bonnes pratiques et d'enseignements en vue de répondre aux besoins d'information sur les catastrophes de la région Asie-Pacifique et de combler les lacunes dans ce domaine. La session thématique a bénéficié de l'expertise d'intervenants de haut niveau, notamment des personnalités éminentes du Kirghizistan, des Maldives, du Népal et de la République islamique d'Iran. La première session du Conseil d'administration a été organisée en même temps que la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, de manière à promouvoir encore la visibilité du Centre.

39. La session thématique a permis d'examiner d'importantes lacunes en matière d'information sur les catastrophes et les questions connexes dans la région, ainsi que d'étudier les possibilités de renforcement des capacités de gestion de l'information sur les catastrophes au moyen de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud. L'Institut international de recherche en sciences des catastrophes de l'Université de Tohoku et l'Institut national de gestion des catastrophes de l'Inde se sont déclarés intéressés par l'établissement d'un partenariat avec le Centre dans la perspective d'activités de renforcement des capacités. Des possibilités de partenariat avec certaines organisations régionales ont également été évoquées, notamment

l'Organisation de coopération économique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Le réseau de partenaires du Centre devrait progressivement s'étendre à d'autres instituts de recherche et institutions spécialisées en Asie et dans le Pacifique.

40. À la réunion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe tenue à Cancún (Mexique) en mai 2017, les activités de réduction des risques de catastrophe et de résilience menées par la CESAP ont été mises en valeur. Le responsable du Centre a attiré l'attention sur les activités mises en œuvre par le Centre concernant les tempêtes de sable et de poussière, et s'est également entretenu avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des préparatifs de la Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

41. Le responsable du Centre a participé à la Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, tenue à Téhéran du 3 au 5 juillet 2017 et accueillie par le Gouvernement de la République islamique d'Iran avec la coopération du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires économiques et sociales, ainsi que d'autres organismes concernés des Nations Unies. La CESAP a promu l'établissement de réseaux dans la région et entre les sous-régions en vue de l'échange des données d'expérience dans le domaine de la coopération sous-régionale et multilatérale, notamment par des liens entre les partenaires nationaux du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et les dispositifs et manifestations d'envergure régionale et mondiale. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle de Téhéran, dans laquelle il a été convenu d'encourager le renforcement de la coopération et des partenariats à l'échelle régionale et internationale pour atténuer les effets négatifs des tempêtes de sable et de poussière et y faire face, ainsi que de solliciter l'appui des organisations concernées des Nations Unies à cette fin. La Conférence a reconnu le rôle du Centre dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles au moyen d'une coopération régionale accrue en matière de gestion de l'information sur les catastrophes.

42. Le Centre a également participé à l'atelier de consultation sur la lutte contre la désertification, l'accent étant mis en particulier sur les brumes de poussière et les tempêtes de sable dans la région de l'Organisation de coopération économique. Cet atelier a été organisé par le secrétariat de cette Organisation à Téhéran les 5 et 6 juillet 2017. Le responsable du Centre a présenté un exposé sur les mécanismes de coopération régionale, en particulier les systèmes d'évaluation multirisques et d'alerte rapide en cas de sécheresse, de désertification et de tempête de sable et de poussière, et leurs incidences dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'établissement d'un partenariat avec l'Organisation de coopération économique aux fins de l'exécution du programme de travail du Centre a été encouragé.

43. Le Centre, en coordination avec le secrétariat, organise une consultation régionale d'experts sur la gestion de l'information et des connaissances sur les catastrophes, qui se tiendra en séquence avec la cinquième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe à Bangkok du 9 au 11 octobre 2017. Cette consultation est destinée à s'attaquer aux difficultés propres aux aspects des tempêtes de sable et de poussière liés aux catastrophes transfrontières, grâce à des activités d'apprentissage par les pairs entre les sous-régions de la région Asie-Pacifique. Le Centre fournira une contribution technique sur la gestion de l'information sur les catastrophes et les aspects des tempêtes de sable et de poussière qui touchent aux catastrophes.

## **D. Renforcer les capacités en matière de gestion de l'information sur les catastrophes**

44. Le Centre est chargé de fournir des services de gestion de l'information et de mener des activités spécialisées de formation au renforcement des capacités dans le domaine des risques transfrontières, dont les tempêtes de sable et de poussière, de manière à couvrir toutes les phases et tous les secteurs de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe. Des rapports analytiques sur la gestion de l'information et des connaissances pour la réduction des risques de catastrophe seront établis, y compris un rapport sur l'état des besoins non satisfaits et une stratégie de renforcement des capacités, ainsi qu'un rapport sur un mécanisme de coopération régionale pour la gestion de l'information et l'alerte rapide en cas de tempête de sable et de poussière. Les travaux analytiques effectués par le Centre sur l'évaluation des risques de catastrophe transfrontière contribueront aux discussions intergouvernementales sur les questions de coopération régionale connexes, notamment les tempêtes de sable et de poussière.

45. Les États membres de la CESAP ont déclaré avoir besoin du soutien technique du Centre. En réponse à la demande d'assistance technique du Gouvernement bhoutanais pour son projet actuel de microzonage sismique à Timphu, le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, en collaboration avec le Centre de recherches sur le bâtiment et le logement – qui fait partie du groupe de partenaires du Centre – organise une mission au Bhoutan pendant la première semaine de septembre 2017. Le projet d'assistance technique sur le microzonage sismique sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités compétentes de Timphu et les ministères concernés.

46. Le Gouvernement népalais a également sollicité l'assistance technique du Centre pour appuyer ses mesures de relèvement et de reconstruction propres à assurer une résilience accrue après un séisme, afin de rénover ses monuments culturels. Ces besoins seront examinés lors d'un atelier régional sur la gestion de l'information et des connaissances en vue de la réduction des risques de catastrophe et des risques sismiques en République islamique d'Iran, lequel comprendra un voyage d'information à Bam pour échanger des données d'expérience en matière de rénovation des monuments culturels, et se tiendra le 22 novembre 2017 en collaboration avec le groupe de partenaires du Centre.

47. Les projets d'assistance technique menés au Bhoutan et au Népal bénéficieront de l'expertise et des ressources offertes par le groupe de partenaires du Centre, dont font notamment partie le Centre de recherches sur le bâtiment et le logement, le Centre cartographique national et l'Institut international de génie parasismique et de sismologie.

48. Les travaux menés sur les tempêtes de sable et de poussière en matière de catastrophes font partie du programme de travail du Centre. Ils s'appuieront sur la coopération régionale et la coopération Sud-Sud et seront assurés par l'intermédiaire du groupe de partenaires du Centre et des organisations et programmes pertinents des Nations Unies, à savoir le PNUE, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

49. À cet égard, le Centre conduit une étude destinée à présenter une vue d'ensemble des tempêtes de sable et de poussière, de leurs répercussions dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique et des mécanismes en place. Elle exposera l'approche de coopération régionale adoptée par la CESAP en

matière de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. Il est prévu qu'elle mette à profit les données d'expérience obtenues dans le cadre d'une initiative menée par le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, au cours de laquelle six États membres de la CESAP (Chine, Fédération de Russie, Japon, Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée) ont conjointement examiné diverses questions environnementales, en vue d'engager une coopération régionale pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie du Sud et du Sud-Ouest, en Asie du Nord et en Asie centrale, faisant intervenir les États membres des sous-régions concernées, le PNUE, l'OMM et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les premières conclusions en ont été présentées à la Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

## **E. Renforcer la collaboration et les partenariats**

50. À l'appui des initiatives précitées, le Centre entretient un large éventail de partenariats aux niveaux régional, sous-régional et national afin de stimuler l'innovation et d'encourager les bonnes pratiques en matière de gestion de l'information sur les catastrophes. Des partenariats stratégiques seront établis avec les organismes concernés du système des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence dans l'ensemble du système, ainsi qu'avec des organisations régionales et sous-régionales.

51. Le programme de travail du Centre en matière de renforcement des capacités s'appuie sur les capacités institutionnelles du groupe de partenaires du Centre, ainsi que sur l'expertise, les installations et les ressources offertes en la matière par les centres d'excellence de la République islamique d'Iran, tels que, entre autres, le Centre de recherches sur le bâtiment et le logement, l'Institut international de génie parasismique et de sismologie, le Centre cartographique national, le Ministère de l'Environnement et l'Université de Téhéran.

52. La stratégie du Centre consiste notamment à tirer parti des avantages comparatifs et des atouts multisectoriels de la CESAP en matière de promotion de la coopération entre les États membres dans la perspective du développement économique et social inclusif et durable, afin d'offrir des solutions complètes de gestion de l'information dans divers secteurs, en collaboration avec les divisions organiques concernées de la CESAP.

53. Le Centre collabore également avec les bureaux sous-régionaux de la CESAP, en mettant d'abord l'accent sur l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, pour organiser des ateliers régionaux et sous-régionaux. La collaboration établie avec des organisations régionales telles que l'Organisation de coopération économique en Asie du Nord et en Asie centrale, et le Centre de gestion des catastrophes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale en Asie du Sud et du Sud-Ouest, sera renforcée pour appuyer la mise en valeur des capacités dans ces sous-régions. Le Centre collabore, d'autre part, avec l'équipe de pays des Nations Unies en République islamique d'Iran afin de proposer des possibilités de mise en œuvre des activités du Centre au cours de la phase initiale, et de faire correspondre ressources et capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience dans le pays.

54. Des partenariats sont actuellement recherchés avec le PNUE, l'OMM et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification afin de promouvoir le réseautage et un mécanisme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière faisant intervenir les États membres sinistrés de la région. De plus, les partenariats avec la CESAP, le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui sont établis par le Groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, seront mobilisés.

#### **IV. Questions à examiner**

55. Le Comité souhaitera peut-être faire part de ses vues et de ses données d'expérience concernant les moyens de tirer parti de la coopération régionale en matière de gestion de l'information sur les catastrophes ainsi que d'encourager les États membres à participer activement à la mobilisation d'un appui aux activités du Centre aux niveaux régional et sous-régional et à accroître la visibilité du Centre.

56. Le Comité est invité à fournir au secrétariat de nouvelles directives quant à ses orientations futures en matière de gestion de l'information sur les catastrophes dans la région. Le Comité souhaitera peut-être également donner des conseils sur les activités prioritaires destinées à renforcer la résilience face aux catastrophes et à améliorer la coopération régionale en matière de gestion de l'information sur les catastrophes, qui pourraient être menées par le Centre dans le cadre de ses compétences et de son mandat, conformément au Programme 2030 et au Cadre de Sendai.

57. Le Comité est invité à prendre note que, conformément à la résolution 71/11, le Centre fera l'objet d'une évaluation en 2019. La Commission évaluera ensuite le fonctionnement du Centre, sur la base des résultats d'un examen général indépendant, à sa soixante-seizième session, en 2020, et statuera sur la poursuite des activités du Centre en tant qu'institution régionale de la CESAP ultérieurement.